

**PRESIDENCE**

**JURY D'EXAMENS**

**ARRETE N° ARR - 2023/00225**

Le Président de l'Université de Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D612-34, D613-3 et D.642-1 ;
- Vu l'arrêté du 02 janvier 2013 relatif à l'habilitation de la Commission des Titres d'Ingénieur à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'Université Paris Nanterre, spécialité Mécanique, en partenariat avec l'ITII d'Ile de France ;
- Vu la convention de partenariat en date du 25 septembre 2017 avec l'Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie d'Ile de France ;
- Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 relatif à l'habilitation de l'Université Paris Nanterre à délivrer le Titre d'Ingénieur Fipméca spécialité Mécanique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le jury conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

<b>Domaine</b>	Sciences, Technologies, Santé
<b>Grade de Master</b>	<b>Titre d'Ingénieur diplômé de l'Université Paris Nanterre, spécialité Mécanique, en partenariat avec l'ITII Ile de France</b>

est constitué comme suit :

Il est présidé par :

- Monsieur Luc DAVENNE – Directeur de Fipméca

assisté des assesseurs :

- Monsieur Laurent GALLIMARD – Représentant de l'Université Paris Nanterre
- Monsieur Michele D'OTTAVIO – Directeur Adjoint de l'UFR SITEC
- Monsieur François LOUF – Représentant de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan
- Madame Karine GOUNOT – Représentante de l'ITII d'Ile de France
- Madame Anne-Elisabeth BAYON de NOYER – Représentante de l'entreprise Renault
- Monsieur Stanislas BERTRAND – Représentant de l'entreprise Safrangroup
- Monsieur Basile CANONGE – Représentant de l'entreprise EDF

**ARTICLE 2 :**

Le jury se prononce sur :

- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire
- la délivrance du Titre d'Ingénieur Fipméca spécialité Mécanique

**ARTICLE 3 :**

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR SITEC, le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 06 mars 2024

Pour le Président, Philippe GERVAIS-LAMBONY  
et par délégation, Madame la Vice-Présidente de Commission  
de la Formation et de la Vie Universitaire, Meglena JELEVA

